



Rehausser un mur clôture façade en lamelles pvc

Par **barca**, le **08/09/2010 à 17:13**

Bonjour,Je voudrais rehausser de 0,90m mon mur de clôture façade rue qui mesure déjà 1,50m de hauteur, par des lisses en pvc blanc pour occulter un vis à vis d'une maison de l'autre côté de la rue et dont les fenêtres plongent sur mon jardin (piscine). Sachant que le mur existant en dur est à la hauteur maximum prévu par le cahier des charges.Quels pourraient être mes arguments légaux pour contrer éventuellement une décision administrative de l'urbanisme ?Merci par avance.

Par **elydaric**, le **08/09/2010 à 18:35**

Les travaux relatifs aux clôtures sont soumis à déclaration préalable. Renseignez vous en mairie pour connaître le règlement de la zone du PLU dans laquelle se situe votre habitation et ainsi connaître les règles relatives à la hauteur et l'aspect des clôtures qui sont autorisées